

En ces temps où l'émotion et la réaction épidermique priment sur la réflexion et la pondération, il est bon de constater que notre profession sait faire exception.

Être efficace

La rémunération des enseignants et la retraite sont des sujets qui nous préoccupent tous. Ces dossiers ont connu de premiers développements durant ces dernières années. D'autres ont été annoncés ces derniers temps à grand renfort de communications dans les médias. Il y a là de quoi perdre son latin.

Ce jeudi, une grève interprofessionnelle était organisée sur ces deux sujets, entre autres, par certaines grosses centrales syndicales. Les enseignants ont très majoritairement boudé ce mouvement. Selon le ministère, ils étaient moins de 11% à être grévistes dans le 1er degré. Le SNE les comprend. **Sacrifier une journée de salaire pour protester doit avoir du sens, d'autant plus que, contrairement à un employeur privé, notre ministère réalise une économie pour chaque gréviste.** A moins d'être massive, une grève n'a donc que peu d'intérêt pour peser sur des négociations dans notre profession.

Notre syndicat va participer au dialogue social qui va s'engager, jauger les propositions, apporter ses analyses et défendre la position spécifique des enseignants du 1er degré. Nous jugerons de la pertinence de ce qui sera proposé avant d'envisager éventuellement un autre type d'action.

Contester les avis définitifs des rendez-vous de carrière

Les avis définitifs des rendez-vous de carrière sont communiqués en ce moment. Si tout se déroule logiquement, l'avis rendu par votre DASEN correspond à celui émis par votre IEN. **Si ce n'est pas le cas, et que ce changement vous est défavorable, le SNE vous conseille de contester l'avis rendu par le DASEN, tout spécialement si vous êtes au 9ème échelon. Le SNE de votre académie est d'ores et déjà mobilisé sur plusieurs dossiers.**

Notre équipe (nos contacts sont en fin de mail) se tient à votre disposition pour vous aider à intenter vos recours et vous suivre tout au long de la procédure.

Lorsque l'on est enseignant du premier degré, le contenu de la lettre que le Président de la République a adressée aux personnels de l'Education nationale la semaine dernière a de quoi faire réagir ([lire notre article à ce sujet](#)). La démarche a aussi de quoi étonner. On peut même aller jusqu'à se demander **qui dirige aujourd'hui le ministère de l'Education nationale**.

Dans son courrier, M. Macron s'est livré à un exercice qui relève d'un ministre de l'Education nationale. Il a dressé un bilan des dernières années, distribué les bons points et souligné les efforts accomplis pour *"faire progresser l'égalité des chances et faire reculer l'échec scolaire"*.

Une fois l'introduction lénifiante passée, il agite un constat alarmiste : *"Notre système scolaire ne réduit pas suffisamment les inégalités de naissance, décroche dans les évaluations internationales et suscite trop souvent la défiance. Trop d'élèves sont malheureux, ne trouvent pas leur place à l'école et ne trouvent pas leur voie ensuite. Trop de professeurs ne sont pas reconnus comme ils le devraient et perdent parfois le sens de leur mission"*.

Pour le SNE, M. Macron dresse un constat largement connu. **Mais ne serait-ce d'ailleurs pas à son actuel ministre de s'en entretenir avec ses agents ?** M. le président glisse ensuite que : *"le ministre [...] a présenté les transformations qui s'engageront cette année"* avant de les reprendre avec un "nous" qui réduit la place dudit ministre à peau de chagrin.

Notre syndicat espère que le ministre de l'Education nationale, interlocuteur naturel des syndicats représentant les enseignants, conserve un brin de pouvoir décisionnaire. Sans cela, on peut d'ores et déjà s'interroger sur l'intérêt du dialogue social qui sera mené au ministère dans les mois et les années à venir.

Le SNE remarque malgré tout que le Président de la République reconnaît que **la crise qui secoue les enseignants est un échec de l'institution auquel il faut remédier**. Oui, M. le Président, les difficultés des élèves et des enseignants sont liées, leurs échecs et leurs réussites aussi. C'est pourquoi aider les uns, c'est aider les autres, ne serait-ce qu'au niveau des conditions de travail et de la reconnaissance que chacun mérite.

La météo change, mais les saisons demeurent au calendrier. Il en va ainsi aussi dans notre profession. La rentrée demeure encore et toujours le temps des réunions de parents, n'en déplaise aux évaluations d'écoles qui devaient être généralisées en septembre mais qui ont été repoussées à janvier. Dans un premier temps ?

La réunion de rentrée, un premier temps fort de l'année scolaire

Septembre est le mois de la mise en place de notre fonctionnement, le mois où élèves et enseignants apprennent à se connaître. Mais cette relation n'est pas duelle. Les parents, source éducative première, jouent un rôle primordial dans la vie de l'élève.

Le SNE est attaché à une relation constructive avec les parents d'élèves. **Mais notre syndicat demeure opposé à toute intrusion des parents dans nos pratiques ou dans les contenus des apprentissages.** Les parents ont tout de même une place légitime dans la vie de la classe.

La réunion de rentrée est un indicateur fort de l'investissement relationnel futur des parents avec l'école. Cette réunion, comptabilisée dans nos 108h, n'est pas destinée à être ennuyeuse ou rebutante. Bien au contraire ! Elle a vocation à être efficace.

Attractive, dynamique, conviviale, **elle vous permettra d'engager un dialogue agréable avec le plus grand nombre et de déminer d'éventuels conflits pour la suite de l'année.**

Nous vous souhaitons donc bonne réunion.

Évaluations d'école : report en janvier

Le ministère a annoncé le 7 septembre le report des évaluations d'école à janvier prochain. Si le ministère les relance, **le SNE sera attentif à ce que le report du début des opérations ait pour corollaire un report de leur fin.**

Pour notre syndicat, les évaluations d'école ont encore à faire la preuve de leur efficacité. Qu'un regard extérieur soit porté sur l'école et qu'avec son aide les équipes puissent pointer leurs besoins et, par la même, rédiger leur projet d'école peut se révéler intéressant. **Le SNE pose la question du volontariat.** Imposer un dispositif de manière verticale est la plus sûre des manières de le voir échouer. **Notre syndicat aurait préféré qu'il s'agisse d'une possibilité offerte aux équipes,** d'une modalité de rédaction du projet d'école par exemple.

Il est à noter que les DASEN avaient prévu, selon les territoires, de moduler la charge de travail supplémentaire induite. Certains avaient proposé une diminution du nombre d'heures de formation, d'autres la suspension de la participation aux constellations des

écoles concernées et, ou le report de la rédaction du projet d'école. Des mesures de bon sens bienvenues.

Un soutien permanent

Exercer notre profession c'est courir un certain nombre de risques, surmonter un certain nombre de problèmes et d'aléas avec la hiérarchie, l'administration, les parents, les élèves voire les collègues. **Il est important de vous prémunir lorsque tout va bien, de vous garantir une aide avant la survenance d'un coup dur.**

En adhérant au SNE vous vous assurez d'un suivi, d'un soutien et d'un accompagnement personnalisés tout au long de l'année. Vous bénéficiez aussi d'**une assurance professionnelle complète.**

En adhérant au SNE, vous **soutenez aussi le syndicat qui porte haut et exclusivement la voix du premier degré au ministère.**

N'attendez plus, cliquez sur le lien suivant : **[J'adhère au SNE.](#)**

Septembre est un mois d'une importance toute particulière, surtout si vous êtes concerné par un rendez-vous de carrière. L'évènement se déroule sur 3 années scolaires. Il est indispensable de ne pas en rater une étape. Septembre est aussi l'occasion de faire un geste pour vous pour vous assurer une année sereine.

Vous avez eu un rendez-vous de carrière en 2021-2022

Vous allez prendre bientôt connaissance de l'avis définitif vous concernant. Cet avis, rendu par l'IA-DASEN, est d'autant plus lourd de conséquences qu'il est pérenne et qu'au 9ème échelon, c'est lui qui dictera la rapidité de votre passage à la hors classe. **Cet avis demeure contestable, mais sur un temps très court.**

Si vous estimez qu'il existe une incohérence entre ce qui a été indiqué par votre IEN et l'avis final, ou si vous jugez que l'avis final ne vous rend pas justice, il est indispensable de le contester rapidement.

Contactez rapidement le syndicat pour étudier votre situation et intenter un recours le cas échéant.

Vous allez avoir un rendez-vous de carrière en 2022-2023

L'évènement est d'importance. Outre le fait qu'il s'agisse de l'une des trois fois de votre carrière où vous rencontrerez votre IEN, l'avis qui sera rendu à l'issue de votre rendez-vous vous permettra peut-être d'**accélérer votre carrière** en gagnant un an sur votre avancement (échelons 6 et 8) ou **en accédant plus vite à la hors classe** (échelon 9).

C'est parce que nous connaissons les enjeux et les modalités de passation des rendez-vous réussis que **le SNE vous propose de vous aider à préparer votre rendez-vous de carrière**. Aide à l'écriture du document préparatoire à l'entretien, relecture de ce document, préparation à l'entretien, nous sommes à votre disposition.

Nous sommes à votre service, contactez-nous. (Nos coordonnées sont en pied de mail)

Se préparer à toute éventualité

L'exercice de notre profession est éminemment solitaire. Affronter un problème, se positionner lors d'un mouvement, réagir face à une agression à un souci avec des parents ou face à son IEN n'est pas chose aisée.

Voilà pourquoi il est important de songer à se prémunir lorsque tout va bien, de se garantir un soutien en cas de coup dur.

En adhérant au SNE vous vous assurez d'**un suivi, d'un soutien et d'un accompagnement personnalisés** tout au long de l'année. Vous bénéficiez aussi d'**une assurance professionnelle complète**.

En adhérant au SNE, vous **soutenez le syndicat qui porte haut la voix du premier degré et seulement celle du premier degré au ministère**.

N'attendez plus, cliquez sur le lien suivant : **[J'adhère au SNE](#)**.